

Foire Aux Questions (FAQ)

Pourquoi avoir décidé de la fermeture du lycée le dimanche 2 février en soirée ?

La décision de fermeture du 3 au 9 février a été prise en accord avec l'Ambassade de France/Consulat général, à la suite de la décision du comité populaire dimanche en soirée de la ville de fermer tous les établissements scolaires. Les décisions des autorités du pays hôte sur le plan sanitaire, de même que les instructions de fermeture, s'imposent aux établissements français, sous contrôle du poste diplomatique.

Quand et comment prévoyez-vous la réouverture du lycée ?

La décision des autorités de la ville n'est pas encore connue. En tout état de cause, l'équipe d'encadrement est mobilisée pour préparer l'établissement afin de recevoir élèves, parents et personnels dans les meilleures conditions et dans le respect des recommandations sanitaires des autorités locales.

Quelles mesures seront prises avant le retour des élèves au lycée ?

Il a été convenu de désinfecter le lycée avant le retour des élèves en suivant les recommandations des autorités locales et de l'OMS. Des contrôles seront effectués avant la réouverture afin d'être sûr de proposer un environnement sain aux élèves, familles et personnels.

Quelles mesures seront prises au retour des élèves ?

- Les élèves présentant des symptômes seront invités à rester chez eux,
- Les élèves seront sensibilisés aux mesures sanitaires (lavage des mains, utilisation de mouchoirs jetables, tousser dans le coude),
- Les élèves présentant d'éventuels symptômes seront dirigés vers l'infirmerie. L'enfant devra ensuite être pris en charge dans les meilleurs délais par ses parents.

Est-ce que le port du masque sera obligatoire ?

Le port du masque est avant tout une protection pour les autres. Cependant, à titre de précaution, il est demandé au personnel d'accueil, aux gardiens, aux infirmiers et au personnel de cantine de porter un masque. Ce n'est pas obligatoire pour les autres personnels. Pour les élèves, le port du masque dans l'enceinte du lycée est laissé à la libre appréciation des parents.

Si un élève présente des symptômes (fièvre, toux, difficulté respiratoire), l'enseignant devra lui donner un masque et le faire accompagner à l'infirmerie ; la ou les personnes qui l'y accompagnent doivent porter un masque également. Un lot de masques est mis à disposition dans chaque classe.

Les voyages scolaires et échanges scolaires vont-ils reprendre ?

Pour l'instant, l'ensemble des rencontres sportives et culturelles de la zone Asie Pacifique est annulé et ce jusqu'à nouvel ordre. Les voyages scolaires sont en grande majorité reportés ou annulés. Il est

difficile de dire aujourd'hui quand la situation reviendra à la normale, mais dans tous les cas, la reprise des voyages et échanges scolaires sera prise au niveau de l'AEFE et de l'Ambassade de France.

Que va-t-il se passer pour les examens ?

Les examens qui n'ont pas pu avoir lieu pendant la période de fermeture seront naturellement reportés à une date ultérieure et les examens de fin d'année devraient pouvoir se tenir normalement, dans le respect strict des mesures imposées par les autorités locales, en concertation avec l'Ambassade de France/Consulat général.

Quid de la qualité de l'enseignement ?

Nous sommes pleinement conscients de l'inquiétude légitime des parents concernant la continuité pédagogique et de l'effort que cela a pu représenter pour chaque famille. Les deux semaines écoulées ont permis de mettre en place un nouveau fonctionnement à distance dès le 3 février 2020. La réactivité et l'engagement des professeurs sont remarquables. Le service pédagogique, en lien avec l'AEFE, maintiendra la mobilisation autant que de besoin pour que la continuité des apprentissages soit assurée et que la progression des élèves soit maintenue. Des contacts réguliers sont établis avec les associations de parents d'élèves.

Un remboursement est-il prévu pour la période de fermeture de l'établissement ?

La continuité des enseignements a été assurée par le lycée, dont les équipes n'ont jamais cessé de travailler. Bien que pleinement conscient des efforts qu'ont dû faire de nombreuses familles pour assurer la garde des enfants et les accompagner dans les apprentissages au cours des dernières semaines - et nous vous en remercions - et au regard de la politique de l'AEFE, aucun remboursement de frais de scolarité n'est prévu.

Les parents dont les enfants participent aux activités périscolaires et/ou inscrits à la cantine au forfait seront remboursés au prorata du temps de fermeture de l'établissement. Les voyages scolaires annulés seront remboursés.